

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT
ECONOMIE GESTION MENTION MONNAIE, BANQUE, FINANCE ET ASSURANCE
PARCOURS FINANCE VERTE**

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : **Economie**

Mention : **Monnaie, Banque, Finance et assurance**

Parcours : **FINANCE VERTE (FV)**

Année d'étude : **1^{er} année de Master**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
BADARAU	Cristina	MCF	Produits dérivés
BRANA	Sophie	PR	Economie et politique monétaire
CHENAF NICET	Dalila	MCF	Econométrie des séries temporelles
DUPUY	Michel	PR	Finance internationale
FIGUET	Jean Marc	PR	Banque et finance
LAHET	Delphine	MCF	Macroéconomie des pays émergents
LEROY	Aurélien	MCF	Analyse financière et extra financière
RAFFESTIN	Louis	MCF	Création de valeur élargie et valorisation des actifs environnementaux et sociaux

Article 2 : Monsieur Jean Marc FIGUET est nommé/e en qualité de président/e du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2023-2024.

Fait à Bordeaux, le :

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science
Politique Economie Gestion*

